

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: M. MICHEL BALY

STATUT JURIDIQUE : **Fonds :** S.A.R.L « Le Colombier » M. Michel BALY – Gérant - 950 parts
Mme Christine BALY – 950 parts
S.A.S. « DIANA » - 100 parts

Murs : S.A.R.L « Le Colombier » - Idem

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

Diplômé de l'Ecole Hôtelière de Strasbourg de 1972 à 1975
Gérant d'établissements hôtelier depuis 1975

CLASSEMENT / ADHESION / EFFECTIF / REFERENCEMENT / TO :

Situé au centre d'Obernai, l'hôtel « Le colombier » dispose de 52 chambres classées trois étoiles. L'établissement propose à sa clientèle un espace « Zen » équipé sauna, une salle de massage, une salle de repos et un espace fitness. Pour la clientèle affaire, l'hôtel met à disposition un espace séminaire équipé d'une salle de réunion pouvant accueillir 15 personnes. Enfin pour une meilleure accessibilité l'hôtel dispose d'un garage privé en sous sol.

L'établissement est référencé dans de nombreux guides tels que le Guide Michelin, le Routard, le Petit Futé et le Gault et Millau.

La clientèle est composée à 60 % d'hommes d'affaires et à 40% de clientèle dite d'agrément. L'hôtel emploie 11 personnes dont 10 à temps complet. Il est ouvert tout au long de l'année et son taux d'occupation avoisine les 74 %.

PROJET

DESCRIPTION :

Après avoir créé six nouvelles chambres et appartements-hôtel dans le bâtiment annexe, Monsieur BALY souhaite moderniser fondamentalement 44 chambres et salles de bains du bâtiment principal. Il profitera de la mise en travaux de l'établissement pour rénover le lobby et l'espace de réception.

En effet, l'hôtel le « Colombier », dont les chambres ont été réalisées en 1996, se devait de faire une rénovation complète, réception comprise, afin de retrouver son potentiel « séduction » auprès d'une clientèle de plus en plus exigeante. Contemporain, chaleureux et respectueux des traditions locales, l'établissement après travaux constituera une halte de qualité sur Obernai et sa région.

	2011	2010	2009
Chiffre d'Affaires net	1.390.445 €	1.211.721 €	1.087.055 €
Résultat net	156.745 €	97 133 €	60.173 €

OBJECTIF :

- Offrir plus de confort et répondre aux attentes des clientèles
- Pérenniser l'entreprise au travers du renouvellement du produit
- Facilitez l'enregistrement à l'arrivée des clients
- Créer un second poste à la réception

EMPLOIS CRÉÉS : Le projet permettra la création d'un poste femme de chambre à mi-temps:

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 18 janvier 2012

DELAI DE REALISATION DES TRAVAUX : 23 janvier au 5 mai 2012

MONTANT DES TRAVAUX :

Montant total H.T. estimé à : 380.000 €

Montant H.T. éligible : 291.500 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLES

- ✓ Modernisation des 44 chambres ;
- ✓ Restructuration de l'espace réception ;
- ✓ Honoraires.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Apport personnel	374.662 €
Région Alsace	5.169 €
Département 67	5.169 €

MAITRE D'OUVRAGE :

S.A.R.L « Le Colombier »
14, Rue Sainte Odile – 67120 MOLSHEIM
SIRET : 415 248 863 00011
Gérant : M. Michel BALY

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « Le Colombier »
14, Rue Sainte Odile – 67120 MOLSHEIM
SIRET : 415 248 863 00011
Gérant : M. Michel BALY

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'un projet situé dans une commune de moins de 15.000 habitants dont les travaux éligibles sont < à 700.000 € et considérant l'aide accordée suite à l'extension du bâtiment, il est proposé d'attribuer à la **S.A.R.L « Le Colombier »**, une **subvention plafonnée à 10.338 €**, (selon critères et dans le cadre de la règle de Minimis), correspondant à **25% du montant H.T. éligible** estimé à 291.500 € HT, répartis à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation plafonnée à **5.169 € (12,5 %) pour chaque collectivité**.

L'aide financière est conditionnée à la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par l'ADT du Bas-Rhin en partenariat avec la CCSBRI, à savoir :

- Suivre un stage de formation sur le thème « Manager et gagner en performance »
- Présentation de l'arrêté préfectoral portant sur le classement des chambres en catégorie 2* tourisme nouvelles normes minimum après travaux.

OBSERVATION

Pour mémoire, cet établissement a déjà bénéficié :

- du soutien financier de la Région Alsace pour un montant de 26.795 €, suite à des travaux de modernisation de l'espace de réception et de l'espace PDJ, ainsi que pour la création d'un espace spa.
- du soutien financier de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin (Commission Permanent du 03/10/2011) pour un montant de 89.662 €, suite à des travaux à la création de six chambres dans le bâtiment annexe du Pavillon 7 (même structure juridique).

AVIS DU BUREAU ADT DU 3 JUILLET 2012 : FAVORABLE